

# MAGHREB OXYGÈNE

## COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF (en milliers de dirhams)	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	1	1
Immobilisations corporelles	154 039	151 867
Titres mis en équivalence	36 506	35 010
Autres immobilisations financières	1 390	1 390
Titres de participation non consolidés	152	152
Impôts différés actifs	1 877	1 719
Autres actifs non courants	63 000	66 465
Actifs non courants	256 965	256 605
Stocks	33 517	33 191
Comptes clients	132 271	122 285
Autres créances d'exploitation	12 840	12 568
Actif d'impôt exigible	935	278
Titres de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 889	6 110
Actifs courants	181 453	174 432
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>438 419</b>	<b>431 037</b>

PASSIF (en milliers de dirhams)	31/12/2015	31/12/2014
Capital	81 250	81 250
Prime d'émission	40 990	40 990
Réserves consolidées	86 216	80 326
Résultat consolidé de l'exercice	6 433	9 140
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	214 889	211 705
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	101 484	1 613
Impôts différés passifs	7 704	7 774
Autres passifs non courants	26 037	23 587
Passifs non courants	135 225	32 973
Dettes fournisseurs	33 780	40 708
Autres passifs courants	39 221	36 526
Passif d'impôt exigible	-	-
Provisions pour risques et charges courants	-	-
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	15 304	109 125
Passifs courants	88 305	186 359
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>438 419</b>	<b>431 037</b>

CPC (en milliers de dirhams)	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	221 868	215 548
Autres produits	3 258	11 391
Coût des biens et services vendus	(97 828)	(100 736)
Charges de personnel	(39 390)	(37 348)
Autres produits et charges opérationnels	(57 616)	(54 282)
Résultat opérationnel avant amortissements	30 292	34 573
Dotations aux amortissements	(17 270)	(17 066)
Résultat opérationnel	13 023	17 507
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier brut	(5 374)	(5 602)
Coût de l'endettement financier net	(5 374)	(5 602)
Autres produits et charges financières	-	-
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	7 649	11 905
Quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	1 496	1 154
Impôts sur les résultats	(2 711)	(3 919)
Résultat net consolidé	6 433	9 140
Autres produits et charges	-	-
Résultat global de la période	6 433	9 140
Résultat net	6 433	9 140
dont part du groupe	6 433	9 140
dont part minoritaires	-	-
Résultat par action	-	-
Résultat net par action (en dirhams)	7,9	11,2
Résultat net par action dilué (en dirhams)	7,9	11,2

FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de dirhams)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net consolidé	6 433	9 140
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie	-	-
Charges sans effets sur la trésorerie	17 270	17 066
Produits sans effets sur la trésorerie	(952)	(2 785)
Plus ou moins value de cession des immobilisations	-	(35)
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	(1 496)	(1 153)
Marge brute d'autofinancement	21 256	22 232
Variations des actifs et passifs d'exploitation	(15 475)	(1 782)
Flux liés à l'exploitation	5 781	20 450
Cessions d'immobilisations corporelles	-	35
Investissements en immobilisations corporelles	(18 607)	(15 332)
Augmentation de capital de société mise en équivalence	-	-
Flux liés aux investissements	(18 607)	(15 297)
Dividendes versés :	-	-
- aux actionnaires de Maghreb Oxygène	(3 250)	(3 250)
- remboursement des dettes de financement	(104 327)	(5 555)
- souscription d'emprunt	100 000	-
Variations des autres actifs et passifs financiers	6 640	4 898
Flux des opérations financières	(937)	(3 907)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(13 763)	1 246
Trésorerie au début de l'exercice	1 211	(35)
Trésorerie à la fin de l'exercice	(12 552)	1 211

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission	Autres retraitements	Réserves et résultats consolidés	Total part groupe	Minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2013	81 250	40 990	98	83 479	205 817	-	205 817
Distribution de Dividendes	-	-	-	-3 250	-3 250	-	-3 250
Résultat net de l'exercice	-	-	-	9 140	9 140	-	9 140
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-2	-	-2	-	-2
Situation au 31 décembre 2014	81 250	40 990	96	89 369	211 705	-	211 705
Distribution de Dividendes	-	-	-	-3 250	-3 250	-	-3 250
Résultat net de l'exercice	-	-	-	6 433	6 433	-	6 433
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	1	-	1	-	1
Situation au 31 décembre 2015	81 250	40 990	97	92 552	214 889	-	214 889

La variation des capitaux propres consolidés s'explique essentiellement par le résultat de la période et par les distributions de dividendes.

# MAGHREB OXYGÈNE

## COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

### PRÉSENTATION SÉLECTIVE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### Note 01: Principes comptables et méthodes d'évaluation

##### 1. Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2015 et des comptes de l'exercice 2014

Les sociétés du Groupe Maghreb Oxygène sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Les états financiers et les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 15 février 2016.

Les états financiers consolidés du Groupe Maghreb Oxygène au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2015 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1er janvier 2015, a été appliqué.

##### 2. Méthodes de consolidation

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe est présentée à la note 2 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 et 2014 ».

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Ces méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

##### • Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Maghreb Oxygène exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est notamment présumé exister lorsque Maghreb Oxygène détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le contrôle existe également lorsque Maghreb Oxygène, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent.

##### • Mise en équivalence

Maghreb Oxygène consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable ainsi que pour les co-entreprises dans lesquelles il partage par accord contractuel le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires.

L'influence notable est présumée exister lorsque Maghreb Oxygène détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

#### Note 02: Périmètre et méthode de consolidation au 31 Décembre 2015 et au 31 Décembre 2014

Nom de la Société	Au 31 décembre 2015			Au 31 décembre 2014		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
Maghreb Oxygène	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
Proactis	25 %	25 %	MEE	25 %	25 %	MEE
Tafraoui	24 %	24 %	MEE	24 %	24 %	MEE
Sodegim	50 %	50 %	MEE	50 %	50 %	MEE

Aucun changement au niveau périmètre de consolidation entre 2015 et 2014.

La société Philco sans activité est exclue du périmètre de consolidation.

#### Note 03: Engagements contractuels et actifs passifs éventuels au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014.

##### Obligations contractuelles et engagements commerciaux

##### Sûretés données

##### Engagements donnés

- Commandes fournisseurs émises et non encore honorées : l'engagement donné à fin 2015 s'élève à 16 Mdh contre 12,5 Mdh à fin 2014.

- Locations immobilières : le montant global des loyers relatifs à des locations d'immeubles à durée indéterminée s'élève à 3 Mdh au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

- Locations longue durée (LLD) : au 31 décembre 2015 le montant total des engagements lié à la LLD s'élève à 7,4 Mdh (dont 2,9 Mdh à moins d'un an) contre un montant de 7,1 Mdh au 31 décembre 2014 (dont 3,1 Mdh à moins d'un an). Ces contrats sont étalés sur une durée maximale de 48 mois.

##### Passifs éventuels

Les déclarations fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'impôt Général sur le Revenu (IGR) ainsi que les déclarations sociales au titre de la CNSS des exercices clos le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2013, le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 ne sont pas encore prescrites et pourraient le cas échéant faire l'objet d'un contrôle par l'administrations et donner lieu à des redressements éventuels.

#### Note 04: Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à signaler.

**Abdelaziz ALMECHATT**  
COOPERS AUDIT MAROC  
83, Avenue Hassan II  
CASABLANCA

**Abdellah RHALLAM**  
FIDECO AUDIT & CONSEIL  
124, boulevard Rahal El Meskini  
CASABLANCA

MAGHREB OXYGÈNE S.A.  
Immeuble Tafraoui  
Km 7,5 Route de Rabat  
Ain Sebâa Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**

*Aux actionnaires de la société Maghreb Oxygène S.A.*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société MAGHREB OXYGÈNE S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 214 889 milliers de dirhams dont un résultat net consolidé de 6 433 milliers de dirhams.

**Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les comptes consolidés**

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société MAGHREB OXYGÈNE S.A. au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des informations sectorielles sont décrites dans les notes 1 (( 3.9.19) et 23.

Casablanca, le 16 février 2016.

**Les Commissaires aux Comptes**

COOPERS AUDIT MAROC  
COOPERS AUDIT MAROC  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34  
**Abdelaziz ALMECHATT**

FIDECO AUDIT & CONSEIL  
  
  
**Abdellah RHALLAM**